



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 Février 2025

DATE DE CONVOCATION
21 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Paul MURANO), Mme Christine NIRLO (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Olivier GAUTHRON), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Christine NIRLO), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	32

Délibération n°27/02/2025/11

Objet : Promesse de vente d'une parcelle de terrain à bâtir d'une contenance totale de 1 350 m² désignée sous le lot n°3, située en Zone d'Activités Économiques (ZAE) « La Corvée aux Moines II », à AISEREY, à La SCI Family Joly

Vu la délibération du 19 novembre 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a approuvé le projet d'extension de la ZAE de la Corvée aux Moines à AISEREY,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'AISEREY du 27 novembre 2020 portant reversement de la taxe d'aménagement correspondant aux opérations de constructions réalisées sur l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines » à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu la délibération n°15/09/2022/09, en date du 15 septembre 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a approuvé le lancement de la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AISEREY, dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'Activités Économiques « La Corvée aux Moines »,

Vu la délibération n°24/05/2022/08 en date du 24 mai 2022, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZM n°313 située sur la commune d'AISEREY pour une contenance totale de 19 689 m²,

Vu la délibération n°22/02/2024/09 du 22 février 2024 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a adopté la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'AISEREY,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'AISEREY du 1^{er} mars 2024 portant mise en compatibilité du PLU de la commune d'AISEREY,

Monsieur Alexandre JOLY, gérant de la SARL CREADECO, spécialisée dans les aménagements en béton décoratif, domiciliée 14 Lotissement Les Roussottes, à FENAY (21 600), a manifesté depuis 2021 son intérêt d'implanter les locaux de son entreprise sur le site de l'extension de la ZAE « La Corvée aux Moines » à AISEREY, afin de pouvoir poursuivre son développement et installer durablement son activité sur le territoire de la Plaine Dijonnaise.

Par courrier en date du 15 décembre 2024, Monsieur Alexandre JOLY a adressé une proposition d'acquérir le lot n°3 du plan de division annexé aux présentes, d'une superficie de 1 350 m², à détacher de la parcelle cadastrée ZM n°313, au prix de commercialisation proposé, soit 50,00€ (cinquante euros) /m² hors taxe et hors frais de notaire, soit pour un montant total de 67 500,00 € (soixante-sept mille cinq cents euros).

Considérant :

- Qu'aux termes de l'avis délivré par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or en date du 18 février 2025, la valeur vénale de la parcelle est estimée à 40 500,00 € (quarante mille cinq cents euros), hors taxe et hors frais de notaire.

- Que la SCI Family Joly propose à la Collectivité d'acquérir le lot n°3 pour un montant total de 67 500,00 € (soixante-sept mille cinq-cents euros), hors-taxes et hors frais de notaire,
- Que la vente aura lieu sous conditions suspensives d'obtention par l'acquéreur d'un prêt permettant le financement de l'opération et d'un permis de construire autorisant la construction des locaux de l'entreprise CREADECO.

Considérant le projet de promesse de vente annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission (Développement économique, équipements, infrastructures et développement numérique) qui s'est réunie le 04 février 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la promesse de vente par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à La SCI Family Joly domiciliée 14 Lotissement Les Roussottes, à FENAY (21 600), d'une parcelle de terrain désignée « lot n°3 » sur le plan de division annexé à la présente délibération, d'une superficie de 1 350 m², à détacher de la parcelle cadastrée section ZM n°313, située en ZAE « La Corvée aux Moines II », à AISEREY, au prix de 67 500,00 € (soixante-sept mille cinq cents euros), hors taxes et hors frais de notaire,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 27 février 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER